



Agriculture Canada

Direction générale,
Production et inspection des aliments

Food Production
and Inspection Branch

Direction de l'industrie des produits végétaux

Plant Industry Directorate

Avis

A90-01

RÉ-ÉVALUATION
DES
INSECTIFUGES
CORPORELS

le 1 juin 1990

Ce bulletin d'information est préparé par le Secrétariat à l'information de la Direction des pesticides.
Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 66069D1
2250, promenade Riverside
Ottawa(Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca
Télécopieur : (613) 736-3798
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799

Canada

RÉ-ÉVALUATION DES INSECTIFUGES CORPORELS

L'objet de la présente circulaire est d'aviser les titulaires d'enregistrement, les responsables de la réglementation des pesticides et les autres parties intéressées que les produits renfermant les matières actives désignées plus loin sont maintenant l'objet d'une réévaluation en vertu de l'article 19 du Règlement sur les produits antiparasitaires. Cette réévaluation portera tant sur les risques pour l'homme que sur l'efficacité.

MATIERES ACTIVES DES INSECTIFUGES CORPORELS

<u>Nom de la matière active</u>	<u>Code de la direction</u>
huile de citronnelle et dérivés actifs	CIT
phtalate de diméthyl et dérivés actifs	DMP
n,n-diéthyl-m-toluamide et dérivés actifs "DEET"	DTU
éthylhexanediol et dérivés actifs	EHX
citronnelle ou oxazolidine et dérivés actifs	JAC
huile de lavande et dérivés actifs	LAV
* di-n-propyl isocinchoméronate et dérivés actifs (MGK repellent 326)	MGD
* dicarboximide de n-octyl bicycloheptène et dérivés actifs (MGK synergist 264)	MGK
* Seuls les usages de ces matières actives à titre d'insectifuges corporels seront réévalués. Les autres usages de ces matières actives, comme la lutte antiparasitaire dans les structures de bâtiment, ne sont pas converts par cette circulaire.	

I JUSTIFICATION

La décision de réévaluer les insectifuges corporels a été motivée par les facteurs suivants:

- a) Les risques d'exposition de l'être humain aux insectifuges sont plus élevés que dans le cas des autres pesticides, car ils sont souvent appliqués directement sur la peau et les vêtements et sont facilement absorbés par l'organisme.
- b) La plupart des étiquettes existantes doivent être repensées en fonction des normes modernes, en particulier en ce qui a trait aux précautions et aux premiers soins.
- c) Les données sur les risques des insectifuges sont désuètes et incomplètes selon les normes actuelles.
- d) Certains cas d'effets négatifs d'insectifuges sur des êtres humains, des enfants en particulier, ont été signalés.
- e) Il existe certains doutes que tous les produits homologués soient efficaces, comme il est allégué, contre les ravageurs, dans les usages désignés et durant le temps de protection indiqué.
- f) Les insectifuges corporels venaient au premier rang dans le plan de réévaluation proposé dans la circulaire aux titulaires d'enregistrement R-1-226 (20 mai 1986)*.

* Ce groupe (Groupe I-4) comptait au départ les huit composés mentionnés dans la présente circulaire ainsi que la léthane, le sulfure d'hydroxyéthyle-2 n-octyle et le bis (butylène-2) tétrahydro-2,3,4,5 furfural-2 (Repellent R-11). Comme ces deux premiers composés n'entrent pas dans la préparation des insectifuges corporels, ils ne seront pas réévalués pour l'instant. L'homologation du troisième composé a été annulée en avril 1990.

II PRÉSENTATION DES DONNÉES

Les exigences touchant les données et les renseignements énoncés dans la présente circulaire ont été déterminées après consultation de nos conseillers du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada.

A. DONNÉES EXIGÉES

Présentation des données

Toutes les données fournies doivent être présentées comme le réclame la circulaire à la profession T-1-237 du ministère de l'Agriculture du Canada, (1er octobre 1983) dans le cas de la matière active technique et de ces principaux produits de métabolisme et de transformation, alors que les données sur les produits prêts à l'emploi seront présentées conformément à la circulaire à la profession T-1-239 (1er octobre 1983). Deux copies de toutes les études, les rapports et autre information seront requises.

Pertinence des études

Toutes les études doivent être conduites dans le respect "des bonnes pratiques de laboratoire" et de protocoles reconnus internationalement comme le U.S. EPA Pesticide Assessment Guidelines and Standard Evaluation Procedures ou les Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques. Sauf dans le cas des données sur l'efficacité, seuls les travaux de moins de 15 ans (c'est-à-dire terminés en 1975 ou ultérieurement) seront considérés dans la réévaluation.

Les exigences actuelles touchant les études sur la toxicologie figurent dans la circulaire à la profession T-1-245 (Directives concernant la création d'une banque de données toxicologiques sur les pesticides, 19 septembre 1984). Il est à noter que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada juge maintenant les travaux sur l'exposition nécessaires dans l'évaluation du risque pour l'utilisateur.

1. Exigences relatives à la réévaluation des matières actives techniques

a) Index

Chaque fabricant de matières actives, ou propriétaire de données, doit fournir, dans les six mois suivant la date de cette circulaire, un index de toutes les études touchant aux produits techniques et aux produits de fabrication ainsi qu'à leurs principaux produits de métabolisme et de transformation, structuré conformément à la circulaire T-1-237.

L'index doit faire la distinction entre les travaux:

- (1) qui sont présentés avec l'index pour la première fois;
- (2) qui ont été présentés depuis 1980;
- (3) qui sont présentés une nouvelle fois.

b) Études

Chaque fabricant de matières actives, ou propriétaire de données, doit présenter, dans les six mois suivant la date de cette circulaire, toutes les études pertinentes disponibles, complétées depuis moins de 15 ans, sauf celles qui ont déjà été présentées depuis 1980 (voir plus loin "présentation d'études une nouvelle fois").

c) Données sur la chimie

Chaque fabricant de matières actives doit présenter toutes les données réclamées sur la chimie du produit, conformément à la circulaire à la profession T-1-238 (1er octobre 1983), décrivant les procédés actuels de production et les méthodes d'analyse de chacune des matières actives techniques figurant sur la page 1 de cette circulaire.

2. Exigences touchant la réévaluation des produits prêts à l'emploi (formulations)

a) Index

Chaque titulaire d'enregistrement et chaque fabricant de matières actives doivent présenter, dans les six mois suivant la date de cette circulaire, un index de toutes les études touchant les insectifuges corporels prêts à l'emploi, structuré conformément à la circulaire T-1-239.

L'index doit faire la distinction entre les études:

- (1) qui sont soumises pour la première fois;
- (2) qui ont été soumises depuis 1980;
- (3) qui sont soumises une nouvelle fois.

b) Études

Chaque titulaire d'enregistrement doit présenter, dans les six mois suivant la date de cette circulaire, toutes les données pertinentes disponibles, sauf celles qui ont été soumises depuis 1980. (Voir plus loin "Présentation d'études une nouvelle fois").

3. Présentation d'études une nouvelle fois

Toutes les données antérieures à 1980 ne seront pas considérées à moins d'être présentées une nouvelle fois. Les sociétés doivent présenter les données plus anciennes (mais pas de plus de 15çans) qu'elles désirent faire réévaluer; on pourrait leur demander de présenter de nouveau certaines études à un stade ultérieur de la réévaluation. La présentation une nouvelle fois de données reçues après 1980 et structurées selon les circulaires T-1-237 et T-1-239 ne sera pas nécessaire à moins d'être spécifiquement réclamée par le ministère de l'Agriculture du Canada ou par l'un de ses ministères conseils.

4. Données sur les effets négatifs

Des dossiers sur les effets négatifs, ou des rapports sur les intoxications, la surexposition ou tout autre risque pour la santé associé à l'une des matières actives couvertes par cette circulaire, qui auraient été portés à l'attention du titulaire d'enregistrement doivent être fournis.

5. La situation des matières actives homologuées dans d'autre pays

Les fabricants de matières actives et les propriétaires de données doivent fournir un rapport sommaire sur la situation de ces matières

actives homologuées dans d'autres pays et sur toutes les mesures de réglementation qui ont été prises dans les 10 années antérieures dans ces pays.

6. Données publiées

Les études publiées seront aussi examinées. Une bibliographie des études publiées sur les matières actives en question (produits techniques, produits prêts à l'emploi et principaux produits de métabolisme et de transformation), accompagnée d'une description de données et d'autres méthodes utilisées pour retrouver les publications, doit être fournie.

La bibliographie doit être annotée par l'ajout de résumés ou de condensés. La source de ces annotations (l'auteur original ou le fabricant de matières actives) doit être indiquée. La bibliographie devrait être répartie selon les principales rubriques (par exemple, les parties 0, 1, 2, 3, 8) décrites dans la circulaire T-1-237, et des renvois devraient être utilisés pour éviter les répétitions. La profession pourrait envisager la constitution d'un groupe de travail afin de partager le coût de l'élaboration d'une bibliographie. Les exemplaires doivent être

fournis en nombre suffisant pour être distribués aux organismes-conseils.

B. MÉTHODES DE RÉÉVALUATION

Les données présentées seront examinées par le ministère de l'Agriculture du Canada et par ses organismes-conseils.

Ils détermineront les lacunes dans les données et l'information et en feront part aux titulaires d'enregistrement.

Ces derniers seront appelés à fournir les résultats d'études nouvelles ou de remplacement.

Les droits de propriété sur les données soumises au cours de cette réévaluation et jugées valides seront respectés de par la politique d'homologation spécifique par produit du ministère de l'Agriculture du Canada.

Il incombe à tous les fabricants des matières actives techniques énumérées précédemment et aux titulaires d'enregistrement des produits prêts à l'emploi de réunir et de fournir des données pour étayer l'homologation de leurs produits. La profession pourrait envisager la création d'un groupe de travail afin de partager le coût de l'élaboration des données.

Au cours des consultations, les titulaires d'enregistrement, les groupes d'utilisateurs et d'intérêts publics ainsi que d'autres parties intéressées seront invités à formuler des commentaires sur toutes les modifications proposées pour l'homologation des produits renfermant les matières actives techniques susmentionnées avant que ces modifications ne soient apportées.

C. PROFIL D'EMPLOI

Ci-joint à cette circulaire un résumé des emplois d'après les mentions des étiquettes homologuées en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. On demande aux titulaires d'examiner ce résumé et de s'assurer qu'il est une représentation complète et précise des instructions portées sur les étiquettes homologuées.

Le titulaire qui veut proposer d'annuler ou de réviser certaines parties de ce résumé des emplois doit faire parvenir ses commentaires à la Direction des pesticides dans les six mois suivant la date de cette circulaire.

Veillez envoyer les données et toute correspondance à :

Roy G. Lidstone
Direction des pesticides
Ministère de l'Agriculture du Canada
Immeuble SBI, 2^e étage
2323, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6

**RÉSUMÉ DES ÉTIQUETTES DES PRODUITS HOMOLOGUÉS ET DES
PROFILS D'EMPLOI DES INSECTIFUGES CORPORELS**

Présentation du document

A. Liste des matières actives concernées:

<u>Nom de la matière active</u>	<u>Code de la direction</u>
huile de citronnelle	CIT
phtalate de diméthyl	DMP
n,n-diéthyl-m-toluamide "DEET"	DTU
éthylhexanediol	EHX
citronnelle	JAC
huile de lavande	LAV
di-n-propyl isocinchoméronate MGK repellent 326	MGD
dicarboximide de n-octyl bicycloheptène MGK synergist 264	MGK

B. Les concentrés émulsifiables, les solutions et les liquides ont été groupés sous la même rubrique.

C. Aucun profil d'emploi n'est consacré spécifiquement au MGD et au MGK puisqu'ils sont toujours des matières actives secondaires dans la préparation des insectifuges de ce résumé.

-x-

INDEX

DU

RÉSUMÉ DES INSTRUCTIONS D'ÉTIQUETTES ET DES PROFILS D'EMPLOI
DES INSECTIFUGES CORPORELS

	<u>Page</u>
I Huile de citronnelle (CIT)	
- Concentré émulsifiable	1
- Liquide	1
- Pâte	2
- Produit sous pression	2
- Solutions	3
II Phtalate de diméthyle (DMP)	
- Concentrés émulsifiables	5
- Pâte	6
- Produit sous pression	6
- Solutions	7
III N,n-diéthyl-m-toluamide (DTU)	
- Concentrés émulsifiables	9
- Liquide	10
- Produits sous pression	13
- Solides	16
- Solutions	17
- Tissus imprégnés	20
IV Éthylhexanediol (EHX)	
- Concentré émulsifiable	25
- Produits sous pression	25
- Solide	26
- Solutions	26

V	Citronyl (JAC)	
	- Solution	26
	- Tissu imprégné	27
VI	Huile de lavande (LAV)	
	- Solution	28

I HUILE DE CITRONELLE (CIT)

1. CIT CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

MATIERE ACTIVE: CIT 5 % + DMP 20 % + EHX 15 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les mouches noires, les moustiques et d'autres insectes volants.

MODE D'EMPLOI: Placer une petite quantité sur la main. Se frotter les mains l'une contre l'autre jusqu'à ce qu'elles deviennent huileuses. Appliquer sur la surface exposée de la peau.

PRÉCAUTIONS: Eviter tout contact avec les yeux et la bouche. Ne pas garder dans un endroit extrêmement chaud ou froid.

MISE AU REBUT: Jeter le contenant vide aux ordures.

2. CIT LIQUIDE

MATIERE ACTIVE: CIT 100 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les mouches noires et les moustiques pendant 30çminutes

MODE D'EMPLOI: En enduire les mains et la nuque.

PRECAUTIONS: Ne pas appliquer autour des yeux, du nez et de la bouche. Garder hors de la portée des enfants. Ne doit pas être ingéré.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

3. CIT PATE

MATIERE ACTIVE: CIT 15 % + DMP 25 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les mouches noires, les moustiques et les insectes volants.

MODE D'EMPLOI: Appliquer sur la surface exposée de la peau.

PRÉCAUTIONS: Eviter tout contact avec les yeux et la bouche. Ne pas garder dans un endroit extrêmement chaud ou froid. Garder hors de la portée des enfants.

4. CIT PRODUIT SOUS PRESSION

MATIERE ACTIVE: CIT 6,0 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les moustiques et les mouches noires pendant une heure.

MODE D'EMPLOI: Agiter avant l'usage. Diriger la valve vers la surface à pulvériser. Tenir le contenant verticalement à environ 25cm de la surface. Pulvériser toute la partie exposée de la peau avec suffisamment de produit pour former une pellicule mince et continue. Pour le visage, pulvériser le produit sur les mains puis l'étendre sur le visage en évitant les yeux et la bouche. Répéter si nécessaire.

PRÉCAUTIONS: Ne pas pulvériser sur la rayonne ou le dynel. Le produit pulvérisé peut irriter les yeux. Ne pas pulvériser sur le visage. Ne pas perforer le contenant. L'exposition à la chaleur ou une exposition prolongée au soleil peut provoquer un gonflement du contenant. Ne pas mettre le contenant au feu ni à l'incinérateur. Garder hors de la portée des enfants. Garder à l'abri du gel.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux ou les lèvres, laver à grande eau.

MISE AU REBUT: Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

5. CIT SOLUTION

MATIERE ACTIVE: CIT 20 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les moustiques pendant une heure.

MODE D'EMPLOI: Appliquer sur les parties exposées de la peau à l'aide d'un morceau d'étoffe ou pulvériser à environ 150çmm de distance. Peut être employé sur la peau d'enfants ou d'adultes.

PRÉCAUTIONS: Éviter tout contact avec les yeux et la bouche.

PREMIERS SOINS: Solution non irritante. Mais en cas d'irritation, laver soigneusement avec de l'eau.

MISE AU REBUT: Jeter le contenant vide aux ordures.

6. CIT SOLUTION

MATIERE ACTIVE: CIT 36 % + DTU 36 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les mouches noires et les moustiques.

MODE D'EMPLOI: Agiter le flacon avant l'usage. Enduire toutes les parties exposées de la peau. Ne pas appliquer près des yeux ni de la bouche. Répéter au besoin.

PRÉCAUTIONS: Garder hors de la portée des enfants. Ne doit pas être ingéré. Peut endommager certaines surfaces peintes ou vernies, les plastiques et les fibres synthétiques comme les acétates, la

rayonne ou le dynel. Ne pas contaminer les aliments ni les ustensiles. Ne pas contaminer les points d'eau.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux ou les lèvres, laver à grande eau.

MISE AU REBUT: Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

7. CIT SOLUTION

MATIERE ACTIVE: CIT 5 % + DMP 20 % + EHX 15 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les mouches noires, les moustiques et d'autres insectes volants.

MODE D'EMPLOI: Pulvériser sur les surfaces exposées de la peau. Pour appliquer sur le visage, en répandre sur la main et étendre.

PRÉCAUTIONS: Éviter tout contact avec les yeux et la bouche. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. En cas d'irritation, cesser d'utiliser. Ne pas appliquer sur la peau des nourrissons ni des tout petits.

MISE AU REBUT: Jeter le contenant vide aux ordures.

II PHTALATE DE DIMÉTHYLE (DMP)

1. DMP CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Voir CIT - CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE (CIT+DMP+EHX)

2. DMP CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

MATIÈRE ACTIVE: DMP 10 % + DTU 15 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les mouches noires, les moustiques, les cousins, les simulies et les puces.

MODE D'EMPLOI: Appliquer généreusement sur les surfaces exposées. Répéter après avoir nagé ou au besoin.

PRÉCAUTIONS: Éloigner des yeux et de la bouche. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser près de tissus en rayonne et en dynel, de la surface des voitures et des meubles, des plastiques et du vernis à ongle.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir et consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, laver à grande eau.

3. DMP CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

MATIÈRE ACTIVE: DMP 13 % + DTU 35 % + MGD 1,0 % + MGK 1,0 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les moustiques, les cousins, les tiques, les puces et les mouches noires.

MODE D'EMPLOI: N'appliquer que de petites quantités. Faire bien pénétrer en frictionnant. Pour le visage, placer quelques gouttes sur la main et étendre uniformément sur le visage et le

cou. Suivre fidèlement le mode d'emploi de l'étiquette pour appliquer ce produit.

PRÉCAUTIONS: Garder hors de la portée des enfants. Pour usage externe uniquement. Eviter tout contact avec les yeux, les sourcils et les lèvres. Ne pas utiliser sur les tissus synthétiques. Ce produit endommage certains plastiques, l'apprêt des meubles et les surfaces peintes. Peut provoquer des réactions épidermiques dans de rares cas. Dangereux s'il est ingéré.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, laver à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

MISE AU REBUT: Ne pas réutiliser le contenant. Envelopper puis jeter aux ordures.

4. DMP PATE

Voir CIT - P TE (CIT+DMP)

5. DMP PRODUIT SOUS PRESSION

MATIERE ACTIVE: DMP 12 % + DTU 18 % + MGD 1,0 % + MGK 1,0 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les moustiques, les cousins, les tiques, les puces et les mouches noires.

MODE D'EMPLOI: Tenir le contenant à 15 - 20 cm de la peau ou des vêtements durant la pulvérisation, en maintenant la buse en position verticale orientée loin du visage. Humidifier légèrement la peau ou les vêtements en imprimant au contenant un lent mouvement circulaire. Il n'est pas nécessaire d'atteindre la saturation. Pour appliquer sur le visage, pulvériser d'abord de petites quantités dans la main puis étendre sur le visage et le cou. Éviter les yeux, les

lèvres et les sourcils. Empêcher les enfants de se frotter les yeux si leurs mains ont été pulvérisées. Pour repousser les tiques et les puces, appliquer sur les chaussettes et autour de toutes les ouvertures des vêtements. Le produit n'endommage pas le nylon, le coton ni la laine. Appliquer uniquement selon le mode d'emploi de l'étiquette.

PRÉCAUTIONS: Mélange inflammable. Ne pas utiliser près d'un feu ou d'une flamme et ne pas exposer la peau ou les vêtements traités à ces éléments. Pour usage externe uniquement. Ne pas pulvériser sur le visage, car il peut piquer les yeux et les lèvres. Ne pas appliquer sur d'autres tissus synthétiques que le nylon. Peut endommager les apprêts, les plastiques, les surfaces peintes et vernies. Peut provoquer des réactions épidermiques dans de rares cas.

PREMIERS SOINS: En cas de pulvérisation accidentelle dans les yeux, laver à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

MISE AU REBUT: Ne pas réutiliser le contenant; le jeter quand il est vide. Envelopper le contenant puis le jeter aux ordures.

6. DMP SOLUTION (CIT+DMP+EHX)

Voir CIT - SOLUTIONS (CIT+DMP+EHX)

7. DMP SOLUTION

MATIERE ACTIVE: DMP 33 % + EHX 67 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Empêche les mouches de piquer.

MODE D'EMPLOI: Frotter le produit entre les paumes de la main et couvrir toutes les parties exposées de la peau toutes les deux heures si nécessaire.

PRÉCAUTIONS: Peut être dangereux s'il est ingéré. Garder hors de la portée des petits enfants. Eloigner de la bouche et des yeux pour éviter un picotement. Peut ramollir certaines peintures et certains vernis.

III N,N-DIÉTHYL-M-TOLUAMIDE (DTU)

1. DTU CONCENTRE ÉMULSIFIABLE

Voir DMP - CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE (DMP+DTU)

2. DTU CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Voir DMP - CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE (DMP+DTU+MGD+MGK)

3. DTU CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

MATI RE ACTIVE: DTU 30 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les mouches piqueuses des étables, les mouches noires, les simulies, les moustiques, les tiques et les puces.

MODE D'EMPLOI: Bien agiter, en répandre une petite quantité sur la main. Bien faire pénétrer en frictionnant. Pour le visage, répandre sur la paume de la main et étendre sur le visage et le cou.

PRÉCAUTIONS: Éviter tout contact avec les yeux et les lèvres. Garder hors de la portée des enfants. Pour usage externe uniquement. Ce produit est dangereux s'il est ingéré. Eviter tout contact avec les muqueuses.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux et les lèvres, laver abondamment à grande eau.

MISE AU REBUT: Ne pas réutiliser le contenant vide. Rincer, emballer le contenant puis le jeter aux ordures.

4. DTU CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

MATIERE ACTIVE: DTU 19,25 % + MGD 1,92 % + MGK 3,85 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les moustiques et les mouches noires.

MODE D'EMPLOI: Répéter l'application après des exercices physiques ou une transpiration abondante. S'essuyer ou se laver les paumes de la main après l'application.

PRÉCAUTIONS: Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Eviter tout contact avec les yeux et les lèvres. En cas d'irritation ou d'éruption, se laver au savon et à l'eau et discontinuer l'usage. Peut endommager les apprêts de meubles, certains plastiques, les surfaces peintes et les tissus synthétiques.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, les laver à l'eau froide. Si l'irritation persiste, appeler un médecin. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

MISE AU REBUT: Jeter le tube aux ordures.

5. DTU LIQUIDE

MATIERE ACTIVE: DTU A 100ç%

ALLÉGATIONS D'EMPLOI:

Protection de longue durée (17,6 %)
 jusqu'à 8 heures (17,6 %)
Chiques - 35,3 %
Cousins - 35,3 %
Moucherons - 23,5 %
Mouches noires - 82,3 %
Mouches piqueuses - 11,7 %
Mouches piqueuses des étables - 11,7 %
Moustiques - 88,2 %
Puces - 23,5 %
Simulies - 11,7 %
Taons - 5,8 %

Tiques - 52,9 %
utilisé avec la veste - 5,8ç%

REMARQUE : les pourcentages indiqués sont liés à l'échantillon de numéros d'homologation utilisé.

Les modes d'emploi ont été groupés et résumés sous forme d'équivalences. Certains ont été conservés distinctement.

MODE D'EMPLOI : Pour une protection maximale, verser une petite quantité ou quelques gouttes sur les mains et appliquer sur la peau exposée. Appliquer généreusement sur toute la peau exposée.

Vêtements : Contre les tiques et les chiques, appliquer sur les chaussettes et les revers de pantalon. Appliquer sur les vêtements (chaussettes, revers). Contre les moustiques et les mouches noires, étaler généreusement sur le dessus des chaussures, les chaussettes et autour des ouvertures.

Pulvérisation : Pulvériser sur toutes les parties exposées de la peau sauf la tête. Tenir le contenant verticalement durant l'application. Pour la tête, pulvériser sur la paume et appliquer sur la peau.

Lavage : Se laver les paumes de la main ou les essuyer après l'application. Les laver ou les essuyer soigneusement après l'usage.

Friction : Frictionner quelques gouttes sur toutes les parties exposées de la peau. Bien faire pénétrer. Verser sur les mains puis frictionner sur le visage. Réappliquer au besoin. Utiliser comme la lotion. Appliquer uniformément.

Mode d'emploi de la veste : Produit utilisé comme insectifuge et solution de réimprégnation de la veste.

- 1) Placer la veste dans le sac d'entreposage et verser la solution de traitement.

Utiliser 10çml pour les tailles enfant, 20çml pour les tailles P,M,G et 25çml pour les tailles TG. Fermer le sac. La veste peut être utilisée après 4çheures.

- 2) Voir mode d'emploi avec la veste.

PRÉCAUTIONS: Garder hors de la portée des enfants. Ne pas appliquer sur les nourrissons ni les tout petits. Ne doit pas être ingéré. Eviter tout contact avec les yeux, les lèvres et la bouche. Peut provoquer une réaction épidermique dans de rares cas; peut endommager- ou endommagera - certains apprêts de meubles, les plastiques, les surfaces peintes ou vernies, les tissus ou fibres synthétiques, la rayonne, le dynel, l'acétate, les linoléums. Ne pas manipuler près d'un feu, d'une flamme nue ou d'étincelles. Inflammable. Pour usage externe uniquement. Ne pas contaminer les aliments ni les ustensiles. Ne pas contaminer les points d'eau.

Précautions à prendre avec la veste : Il est dangereux de fumer lorsque l'on porte la veste. Elle est inflammable.

PREMIERS SOINS:

- 1) En cas de contact avec les yeux, les laver à l'eau froide. Si l'irritation persiste, appeler immédiatement un médecin.
- 2) En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir.
- 3) En cas d'accident, appeler immédiatement un médecin.
- 4) En cas de contact avec la peau, ce produit peut provoquer une irritation épidermique (rare). Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

MISE AU REBUT: Jeter le contenant vide aux ordures.

6. DTU PRODUIT SOUS PRESSION

Voir DMP - PRODUIT SOUS PRESSION (DTU+DMP+MGD+MGK)

7. DTU PRODUIT SOUS PRESSION

MATIERE ACTIVE :DTU 14,25ç% + 75ç%

ALLEGATIONS D'EMPLOI: Repousse les moustiques, les mouches noires, les taons, les mouches piqueuses des étables, les chiques, les puces, les simulies, les cousins, les tiques, les éphémères, les insectes volants.

MODE D'EMPLOI: Bien agiter avant l'emploi. Pulvériser sur toutes les parties exposées de la peau, excepté le visage. Tenir le contenant éloigné de 15-30çcm. Répandre sous forme d'une pellicule uniforme. Pulvériser directement sur les vêtements légers (sauf la rayonne, l'acétate et le dynel), le dessus des chaussures, les chaussettes et autour des ouvertures du cou, des poignets et des chevilles. Pour le visage, pulvériser d'abord sur les mains et étaler sur le visage. Répéter au besoin.

PRÉCAUTIONS: Pour usage externe uniquement. Ne pas appliquer sur les nourrissons ni les tout petits. Eloigner des yeux et de la bouche. Ne pas pulvériser sur le visage, car le produit est légèrement irritant pour les yeux et les lèvres. Ne pas pulvériser sur les plantes. Peut endommager l'apprêt des meubles, les plastiques et les surfaces peintes. Mélange inflammable sous pression. Ne pas placer dans l'eau chaude ni près des radiateurs, des fourneaux ni d'autres sources de chaleur. Garder loin d'une flamme nue ou d'une étincelle. Ne pas perforer ni incinérer le contenant même s'il est vide. Ne pas garder à des températures supérieures à

50 çC. Suivre fidèlement le mode d'emploi. Un mauvais usage intentionnel provoquant une concentration ou une inhalation délibérée du contenu peut être nocive ou fatale. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas laisser les enfants manipuler le contenant.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15çminutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

MISE AU REBUT: Replacer le bouchon et jeter le contenant aux ordures.

8. DTU PRODUIT SOUS PRESSION

MATIERE ACTIVE: EHX 25 % + DTU 4,75 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Empêche les moustiques et les mouches noires de piquer.

MODE D'EMPLOI: Bien agiter avant l'usage. Diriger la valve vers la surface à pulvériser. Tenir le contenant verticalement à environ 25çcm de la surface. Pulvériser suffisamment sur toutes les surfaces exposées de la peau pour former une pellicule continue. Pour le visage, pulvériser d'abord les mains puis étendre sur le visage, en évitant les yeux et la bouche. Pulvériser sur les moustiquaires pour empêcher les moustiques et les mouches noires de pénétrer. Peut être appliqué sur les vêtements.

PRÉCAUTIONS: Pulvérisateur sous pression. Le produit peut causer une irritation des yeux. Ne pas pulvériser sur le visage. Ne pas percer ni incinérer le contenant ni le garder à des températures supérieures à 50 C. Ne pas utiliser en présence d'une flamme nue ni d'une étincelle. Garder hors de la portée des enfants. Garder à l'abri du gel. Eviter tout contact avec les aliments.

9. DTU PRODUIT SOUS PRESSION (produit à pulvériser)

MATIERE ACTIVE: DTU 10,96 % + MGD 1,16-5,00 % + MGK 2,3-3,9 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse, les mouches noires, les chiques, les puces, les cousins (pendant des heures) les tiques, les moustiques.

MODE D'EMPLOI: Tenir le contenant en position verticale et pulvériser les vêtements et les parties exposées de la peau, le visage excepté. Pour le visage, pulvériser le produit sur la paume de la main et l'étaler uniformément sur le visage et le cou sauf autour des yeux et de la bouche.

PRÉCAUTIONS: Garder hors de la portée des enfants. Ne pas diriger le jet vers les yeux ou la bouche. Ne pas appliquer sur les nourrissons ni les tout petits. Eviter tout contact avec les tissus synthétiques.

Ce produit peut endommager l'apprêt des meubles, les plastiques, les surfaces peintes. Produit sous pression.

Ne pas placer dans l'eau chaude ni près des radiateurs, des fourneaux ou d'autres sources de chaleur. Ne pas perforer ni garder à des températures ambiantes supérieures à 50 . Garder loin d'une flamme nue ou d'une étincelle. Produit extrêmement inflammable.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, les laver à l'eau froide. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

MISE AU REBUT: Ne pas incinérer. Jeter le contenant vide aux ordures.

10. DTU SOLIDE

MATIERE ACTIVE: DTU 32 - 35ç%

ALLÉGATIONS: Assure jusqu'à 4çheures de protection contre les moustiques.

MODE D'EMPLOI: Le produit en bâton s'étend facilement sans salir. Etaler uniformément sur toute la peau exposée.

PRÉCAUTIONS: Éviter les yeux, la bouche et la peau égratignée. Eviter tout contact avec les plastiques, la rayonne et le dynel. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas appliquer sur les nourissons ni les tout petits.

PREMIERS SOINS: Ce produit peut provoquer une irritation épidermique. En cas de contact avec les yeux, les laver à l'eau froide. Si l'irritation persiste, ou en cas d'ingestion, consulter un médecin.

MISE AU REBUT: Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

11. DTU SOLIDE

MATIERE ACTIVE: EHX 56ç% + DTU 9ç%

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Empêche les moutiques et les mouches noires de piquer.

MODE D'EMPLOI: Sortir le bâtonnet d'un demi-pouce. Etaler une mince pellicule continue sur toutes les parties exposées de la peau et sur les bas. Garder loin des yeux pour éviter les brulements.

PRÉCAUTIONS: Ce produit peut être dangereux s'il est ingéré. Garder le bâtonnet hors de la portée des nourissons et des petits enfants. Peut tacher certains tissus fins. Peut endommager

certaines peintures et certains vernis.

12. DTU SOLUTION

Voir CIT - SOLUTION (CIT+DTU)

13. DTU SOLUTION

MATIERE ACTIVE: DTU 15-75 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les moustiques, les mouches noires, les cousins, les mouches piqueuses des étables, les puces, les mouches piqueuses, les simulies, les moucherons, les chiques, les tiques, les insectes. Eloigne les insectes pendant des heures.

MODE D'EMPLOI: Flacons pressables : A utiliser sur la peau et les vêtements. Verser quelques gouttes (8-10) en secouant ou en pressant le flacon au dessus des mains et étendre soigneusement sur les mains, les bras, les jambes, le cou, le visage. Appliquer légèrement sur la peau exposée.

Pour usage externe uniquement. Réappliquer au besoin. Contre les chiques et les tiques, appliquer sur la partie supérieure des chaussures et des chaussettes et autour des ouvertures des vêtements.

Flacon pulvérisateur : Tenir le contenant verticalement et pulvériser les vêtements et la peau exposée, sauf le visage, afin de former une mince pellicule uniforme. Pour le visage, pulvériser la paume de la main et étaler uniformément sur le visage et le cou. Réappliquer au besoin.

PRÉCAUTIONS: Eviter le contour des yeux, de la bouche et des lèvres. Ne pas appliquer près des yeux ni de la bouche des êtres humains ni des animaux domestiques. Peut blesser les yeux. Ne pas

pulvériser sur les plantes. Peut endommager les surfaces peintes, laquées ou vernies, les plastiques, les tissus synthétiques, les fibres synthétiques comme le nylon, la rayonne, l'acétate ou le dynel. Eviter les éclaboussures sur les lunettes de protection, les verres de montre, les casques, les verres, les lunettes, l'apprêt des meubles. Ce produit ne doit pas être ingéré. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas appliquer sur les nourrissons. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Produit inflammable. Garder loin d'une flamme nue ou d'une étincelle.

Ne pas contaminer les aliments ni les ustensiles. Ne pas contaminer les points d'eau. Ce produit est toxique s'il est ingéré.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Appeler un médecin. En cas d'éclaboussures dans les yeux, laver à grande eau. En cas de contact avec les lèvres ou les yeux, laver immédiatement à grande eau. En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin.

MISE AU REBUT: Jeter le contenant vide aux ordures.

14. DTU SOLUTION

MATIERE ACTIVE: EHX 80ç% + DTU 10ç%

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Empêche les moustiques et les mouches noires de piquer.

PRÉCAUTIONS: Eviter tout contact avec les aliments. Ce produit peut endommager certaines surfaces peintes et vernies, la rayonne et le dynel. Ce produit ne doit pas être ingéré. Garder le contenant hors de la portée des enfants.

15. DTU SOLUTION (emploi pour fabrication et formulation uniquement)

MATIERE ACTIVE: DTU 76,92 % + MGD 7,7 % + MGK 15,38 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Insectes

MODE D'EMPLOI: Utiliser pour la fabrication d'insecticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ce produit doit être employé à la concentration de 32,50ç% (pds) avec des solvants et des propulsifs appropriés pour fabriquer un répulsif liquide ou un produit de pulvérisation sous pression. Lire la notice technique pour plus de précisions sur la formulation.

PRÉCAUTIONS: Ce produit est dangereux s'il est ingéré et peut provoquer une irritation des yeux. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter tout contact avec les vêtements. Se laver soigneusement après l'avoir manipulé. Eviter la contamination des substances alimentaires.

TOXICITÉ: Ce produit est toxique pour le poisson et d'autres animaux aquatiques. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou par le déversement de déchets.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver à grande eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin.

MISE AU REBUT: Rincer le contenant vide soigneusement et verser les eaux de rinçage dans le réservoir de préparation de la formulation. Suivre les instructions de la province au cas où le contenant nécessiterait un nettoyage additionnel avant de le réutiliser ou de le jeter. Si nécessaire, rendre le contenant inutilisable et le jeter en suivant les

règlements provinciaux. Pour plus d'information sur la mise au rebut du produit en excès inutile et sur le nettoyage des déversements, consulter le bureau régional de la conservation et de la protection du ministère de l'Environnement du Canada.

ENTREPOSAGE: Garder le contenant fermé. Bien agiter le bidon avant de prélever des échantillons et avant chaque emploi. Garder dans un endroit frais. Ne pas entreposer, verser ou renverser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

16. DTU TISSUS IMPRÉGNÉS

MATIERE ACTIVE: Vestes/pantalons : DTU 100 %
Petites serviettes : DTU 11,86 - 15,44 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Vestes/pantalons : repousse les moustiques, les mouches piqueuses, les insectes. La veste prête à l'emploi peut être efficace jusqu'à 32 heures.

Petites serviettes : repousse les moustiques, les mouches noires, les mouches piqueuses, les cousins, les puces, les tiques. Peut durer plusieurs heures.

MODE D'EMPLOI: Vestes/pantalons : Généralités: la veste s'ajuste confortablement sur les vêtements ordinaires et ne tachera pas si elle est utilisée selon le mode d'emploi. La garder toujours entre les usages dans le sac muni d'une fermeture à glissière. Réutilisable plusieurs années. Lorsque l'efficacité disparaît, réenduire la veste.

Peut être utilisée par les pêcheurs, les campeurs, les chasseurs, les gardes-lignes, les arpenteurs, les agriculteurs, les photographes, les bûcherons, les foreurs,

les canoteurs, les jardiniers, les golfeurs, ceux qui travaillent à l'extérieur.

Veste :

1. La veste, imprégnée d'un répulsif à insectes, est prête à l'emploi.

Façons de réenduire la veste

Placer la veste dans le sac d'entreposage, et y verser la solution de traitement. Utiliser 10 ml (2 c. à thé) pour les vestes de jeunes, 20 ml (4 c. à thé) pour les tailles petite, moyenne et grande et 25 ml (5 c. à thé) pour la taille très grande. Fermer le sac. La veste peut être réutilisée après 4 heures.

2. Pour repousser les insectes, imprégner cette veste selon le mode d'emploi en utilisant la moitié du flacon d'insectifuge Bug Buster.

Méthodes d'imprégnation de la veste

a) Ouvrir le sac et verser la solution sur toute la partie visible du tissu en utilisant environ 1/4 de l'un des flacons de 50çml de la solution d'insectifuge Bug Buster.

b) Retourner le sac d'emballage.

c) Verser la solution sur l'autre partie du tissu visible en utilisant un autre quart de ce flacon d'insectifuge.

d) S'assurer d'avoir bien utilisé la moitié du flacon d'insectifuge.

e) Fermer le sac comme il est indiqué (un flacon supplémentaire de la solution

d'insectifuge Bug Buster peut aussi être conservé dans ce sac).

f) Laisser la veste dans le sac fermé pendant 6-12 heures.

Pour rendre son efficacité à la veste après plusieurs usages, la placer dans le sac et verser 10 ml de Bug Buster. Fermer le sac. Après environ 4 heures, l'insectifuge sera absorbé et la veste de nouveau efficace à 100 %. Ne pas utiliser un excès de répulsif. L'efficacité ne sera pas meilleure et la veste risque de tacher les vêtements externes.

3. Pour repousser les insectes, traiter les vestes/pantalons comme suit :

a) Placer la veste ou le pantalon dans le sac d'entreposage et poser à plat.

b) Verser la moitié de la quantité totale d'insectifuge recommandée sur un côté du tissu.

c) Retourner le sac et verser la même quantité sur l'autre côté du tissu.

d) Fermer le sac.

e) Après 4 heures, la veste ou le pantalon sont de nouveau prêts à être employés.

f) Replacer toujours la veste ou le pantalon dans le sac et le garder fermé entre les usages.

g) Jeter le contenant vide aux ordures.

Quantité d'insectifuge recommandée

Taille enfant : 5 ml sur un côté, 5 ml sur l'autre = 10 ml au total.

Tailles petite, moyenne : 10 ml sur un côté, 10 ml sur l'autre = 20 ml au total.

Tailles grande et très grande : 13 ml sur un côté, 13 ml sur l'autre = 26 ml au total.

Reprise du traitement : Lorsque l'efficacité de l'insectifuge diminue après une exposition à l'air pendant un certain temps, suivre simplement les étapes décrites précédemment (imprégnation de la veste ou du pantalon). Ces deux articles peuvent être réendus aussi souvent que désiré. Ce nouveau traitement ne doit avoir lieu qu'avec le répulsif Skeeto-Ban. Laver à la main dans de l'eau savonneuse tiède, suspendre pour faire sécher.

Petites serviettes : Ouvrir le bouchon extérieur. Enlever le bouchon intérieur orange du contenant en tirant sur la petite patte. Prendre la première serviette au centre du rouleau. Introduire son extrémité dans le trou du couvercle intérieur. Remettre le couvercle intérieur sur le contenant. Enlever la serviette du contenant en tirant sur la partie exposée par le trou. Pour enlever une serviette, la tirer perpendiculairement au côté du contenant jusqu'à ce qu'elle se détache. Une autre serviette suivra. Après usage, remettre le bouchon extérieur.

Passer la petite serviette uniformément sur toute la partie exposée de la peau. Chaque serviette couvrira le visage et les bras d'un adulte ou une surface équivalente. Répéter au besoin en utilisant une nouvelle serviette.

PRÉCAUTIONS : Veste : Inflammable. Cette veste est extrêmement inflammable et ne doit jamais être portée près d'une flamme nue, d'un feu

ou d'une cigarette. Peut provoquer des réactions épidermiques dans de rares cas. Peut endommager les tissus synthétiques, les plastiques, les peintures, les surfaces de meubles, les linoléums. Enlever la veste avant de s'asseoir sur des sièges de vinyle ou de plastique.

Petites serviettes : Passer les serviettes sur la peau en évitant les yeux, les lèvres et la bouche. Ne pas réutiliser le contenant distributeur. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser sur les bébés. Peut endommager l'apprêt des meubles, les plastiques, les surfaces peintes. Ne pas utiliser sur les acétates, la rayonne, le dynel. Inflammable. Garder loin d'une flamme nue ou d'une étincelle.

PREMIERS SOINS: Petites serviettes : En cas de contact avec les yeux, les laver à grande eau.

MISE AU REBUT: Petites serviettes : Jeter les serviettes usagées et le contenant aux ordures ménagères. N'utiliser qu'une fois puis jeter. Veste : jeter les contenants vides aux ordures.

IV ETHYLHEXANEDIOL (EHX)

1. EHX CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Voir CIT - CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE (CIT-DMP-EHX)

2. EHX PRODUIT SOUS PRESSION

Voir DTU - PRODUIT SOUS PRESSION (DTU+EHX)

3. EHX PRODUIT SOUS PRESSION

MATIERE ACTIVE: EHX 20-29 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Repousse les moustiques, les mouches piqueuses, les simulies, les cousins, les chiques, les tiques, les mouches noires, les puces.

MODE D'EMPLOI: Pulvériser sur la peau exposée et les vêtements que les insectes peuvent percer. Pulvériser à une distance d'au moins 15-18çcm tout particulièrement les poignets, les revers des jambes, les chaussettes et d'autres ouvertures des vêtements. Etaler sous forme d'une pellicule mince et uniforme. Pour le visage : pulvériser la paume et étendre uniformément sur le visage et le cou, en évitant les yeux et la bouche.

PRÉCAUTIONS: Produit sous pression. Ne pas perforer ni exposer à une chaleur dépassant 49 C. Ne pas utiliser près d'un feu ou une flamme. Garder à la température ambiante à l'abri de la lumière directe du soleil. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas pulvériser sur la rayonne ou le dynel. Ne pas pulvériser sur les plantes, les surfaces peintes ou vernies. Ne pas pulvériser sur la nourriture ni sur les aliments du bétail.

MISE AU REBUT: Ne jamais mettre le contenant au feu ou dans un incinérateur; jeter le contenant vide aux ordures.

4. EHX SOLIDE

Voir DTU - SOLIDE (DTU + EHX)

5. EHX SOLUTION

Voir DTU - SOLUTION (DTU+EHX)

6. EHX SOLUTION

Voir CIT - SOLUTION (CIT+DMP+EHX)

7. EXH SOLUTION

Voir DMP - SOLUTION (DMP+EHX)

V CITRONYL (JAC)

1. JAC SOLUTION

MATIERE ACTIVE: JAC 50 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: insectifuge

MODE D'EMPLOI: utiliser pour traiter de nouveau la veste uniquement. Nettoyer la veste à sec et la traiter en suivant les indications de la feuille d'instruction jointe au sac refermable.

PRÉCAUTIONS: Ne doit pas être appliqué sur la peau. Ne pas utiliser sur la rayonne ou le dynel. Ce produit peut endommager l'apprêt des meubles, les plastiques et les surfaces peintes. Eviter tout contact avec les yeux. Garder loin d'une flamme nue ou d'une étincelle.

Garder hors de la portée des enfants. Ce produit est dangereux s'il est ingéré.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, les laver à grande eau. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

2. JAC - TISSU IMPRÉGNÉ

MATIERE ACTIVE: JAC 23 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Protège contre les moustiques et les mouches piqueuses (mouches noires, taons). Cette veste légère, ample et confortable a été traitée au citronyl, un répulsif d'insectes. La veste n'est pas grasseuse au toucher et ne tachera pas les vêtements.

MODE D'EMPLOI: Réutilisable avec sac d'entreposage, cette veste se porte sur d'autres vêtements. Le répulsif s'évapore lentement de la surface des fibres de la veste, fournissant une quantité faible mais efficace de répulsif autour des fibres. Entreposer la veste dans le sac refermable entre les usages afin de prolonger la durée du répulsif.

PRECAUTIONS: Le tissu est inflammable. Garder loin d'une flamme nue ou d'une étincelle. La veste peut endommager les surfaces peintes, les plastiques et l'apprêt des meubles. La garder dans son sac entre les usages.

VI HUILE DE LAVANDE (LAV)

1. LAV SOLUTION

MATIERE ACTIVE: LAV 6 %

ALLÉGATIONS D'EMPLOI: Protection contre les moustiques pour une période allant jusqu'à une demi-heure. Insectifuge. Odeur agréable.

MODE D'EMPLOI: Utiliser à l'intérieur ou à l'extérieur. Réappliquer au besoin pour plus de protection. Verser quelques gouttes sur la paume et en enduire le visage, le cou, les bras et toutes les parties exposées du corps. Se lave facilement à l'eau savonneuse tiède.

PRÉCAUTIONS: Garder hors de la portée des enfants. Ce produit ne présente aucun danger pour la peau et les vêtements s'il est utilisé en suivant le mode d'emploi.